



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/DOSSIER-ACCESSIBILITE>

# DOSSIER ACCESSIBILITÉ

- Lettre des élus -

Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2016

La

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

---

### **Avec la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville de Vénissieux bénéficie d'une période de 9 années supplémentaires pour finaliser la réalisation de l'ensemble des travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments.**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 demandait aux établissements recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015. Une ordonnance du 26 septembre 2014 avait également prévu la mise en place de l'Ad'AP, outil permettant de prolonger le délai pour effectuer les travaux.

Nous nous sommes saisi de cet outil.

Depuis 2005 et au cours des différentes opérations de réhabilitation, de nombreuses actions ont été menées, notamment en faveur du handicap moteur avec la création de rampes et d'ascenseurs. Aujourd'hui, grâce à ce travail, la majorité des 200 bâtiments de la Ville sont déjà accessibles.

Les 1 400 actions qu'il nous reste à mener jusqu'en 2025, représentent un budget estimé à 7,5 millions d'euros, soit 800 000 euros par an. Plus de 2,5 millions de travaux concerneront le scolaire, 1 million pour les équipements sportifs, idem pour la culture.

Notre stratégie est de privilégier le handicap sensoriel, qui concerne une part importante de la population, avec de meilleures signalétiques et des accompagnements auditifs.

Cet investissement, inscrit dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, relève de la plus haute priorité pour notre majorité car l'inclusion et la participation de tous les citoyens est et restera au coeur de notre projet de société.